



## COMPTE RENDU SÉANCE DU 07 JUIN 2010

Excusée: Christine PERCHER, Céline LECOMTE, Françoise LEROY, Amand LIZE

### **Travaux de modernisation de voirie 2010. Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe que trois entreprises ont été contactées pour les travaux de modernisation de voirie 2010. Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de la société SCREG de Noyal sur Vilaine pour un montant de 54 625 € HT.

### **Régularisation sur la subvention de fonctionnement accordée à l'école St Michel**

Le nombre d'élèves de Primaire communiqué par l'école St Michel (56 au lieu de 55 présents), engendre une régularisation sur les prochains versements. Le montant du trop comptabilisé s'élève à 390 €.

### **Remboursement de la retenue de garantie sur les marchés de voirie 2009**

Le Conseil Municipal décide de rembourser la retenue de garantie de 5% aux entreprises ayant effectué les travaux de voirie 2009.

### **Acquisition de défibrillateurs**

Suite au décret n°2007-705 du 04 mai 2007 autorisant l'utilisation de défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecin, la Municipalité retient la proposition de la société CMC de Pornic pour l'acquisition de 3 appareils (1 pour la salle des sports, 1 pour le terrain de football et 1 au local des infirmiers). Le montant unitaire s'élève à 1480 € HT.

### **Création d'une Agence Postale Communale**

Concernant le recrutement d'une personne pour l'agence postale, le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de privilégier une mutation interne.

### **Tarif spectacle pour adultes de la Péniche Spectacle**

Suite à la venue de la Péniche Spectacle les 10 et 11 juin 2010 dans le cadre des animations de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal fixe le tarif d'entrée au spectacle pour adultes du 11 juin à 5 € par personne.

### **Mairie : Contrat de maintenance informatique**

La proposition de contrat « Service Plus » de la société SOMAINTEL NCI de Rennes, dont le montant initial s'élève annuellement à 1350 € HT plus 245 € HT la première année pour la réalisation d'un inventaire physique du matériel est accepté. Ce contrat prendra effet au 15 juin 2010.

### **Assainissement de l'EHPAD**

Concernant l'extension du réseau d'assainissement rue du Sapin, le Conseil Municipal retient le projet sans surprofondeur.

### **Inspection vidéo d'une partie du réseau eau pluviale du Bourg**

En raison du futur aménagement de la rue des Maréchaux, Monsieur le Maire présente les devis relatifs au passage d'une caméra sur une partie du réseau eau pluviale (315ml). L'entreprise retenue pour ces travaux est Assainissement Débouchage Services de Bourgbarré proposant un tarif d'inspection de 147 € HT/heure et pour un éventuel hydrocurage à 103 € HT/heure.

### **Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Ont été tirés au sort sur les listes électorales :

- LEMAITRE Georges (Le Val Himboul)
- CHEVAL Laurence (La Hersonnais)
- COUTANT Anthony (Les Hautes Grées)
- ORRYE Rozenn (La Renoulais)
- LEMAU Jacky (La Havardière)
- DAVENEL Eliane (1, Impasse du Vieux Pont)

### **Echange de voirie pour carrière Mont Serrat**

La société SAS CARRIERES DE MONT SERRAT, représentée par Mr GUILLOPE, agissant en qualité de directeur d'exploitation, a procédé à la construction d'une voie communale au lieu-dit « Le Tertre des Blosses » en échange de celle qui est enclavée dans la carrière et souhaite à présent céder à la Commune les parcelles constituant cette voie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette transaction effectuée à titre gratuit, et autorise Mr le Maire à signer les actes notariés correspondants.

### **Requête présentée par Mrs PERRAUX et le GAEC de GRIVOIS – Autorisation d'ester en justice pour une procédure d'appel**

Monsieur le Maire rappelle (délibération du 29 mai 2006) qu'un procès a été intenté devant le Tribunal Administratif de Rennes, concernant l'élargissement du chemin communal n°231 situé à Yvrieul, par Mrs PERRAUX et le GAEC de la GRIVOIS à l'encontre de la Commune de Pléchatel, représentée par Monsieur le Maire. Une nouvelle requête a été déposée à la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 13 mars 2009. C'est pourquoi, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour cette procédure et donne mandat à maître Christian BOIS pour représenter la Commune devant le Tribunal.

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Le conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- Parcelle ZR 371, située au Chatellier
- Parcelles ZR 81, ZR 82, ZR 150 et ZR 151 situées Rue du Très Bois
- Parcelle ZC 239 située au n°5 Rue du Sapin